



## INC ACOSS du 20/10/2011

Cette instance de concertation avait pour thème :

I/ Point de situation sur le projet de régionalisation

II/ Suivi de la production de la branche et mise en œuvre du plan d'action concernant le RSI

### I/ Régionalisation

La CFTC a rappelé ses positions très fermes sur le sujet à savoir :

- ◇ Ne pas se contenter d'une simple application à minima du droit du travail ;
- ◇ Ouvrir un véritable dialogue aussi bien avec les instances nationales que locales ;
- ◇ Permettre au salarié du réseau recouvrement de continuer à bénéficier des mêmes avantages qu'actuellement au travers d'une véritable proximité des services et de leurs représentants locaux.

Nous demandons la mise en place d'une commission ad hoc, afin d'analyser les différents schémas d'organisation possibles. Nous réitérons notre demande de négociation d'un accord cadre spécifique régionalisation basée sur 3 aspects : ressources humaines; mobilité et garanties salariales.

Nous attirons l'attention de l'Acoss sur la date butoir de fin d'application de l'accord sur les garanties conventionnelles au 31/12/2013. Quid des salariés des Urssaf dont la régionalisation est fixée au 01/01/2014 ?

Les réponses de Monsieur Ricordeau n'abordent qu'en partie les questions soulevées.

Le même discours plusieurs fois entendu a été prononcé : le réseau a souhaité prendre l'initiative sur une réorganisation interne en conformité avec ses propres règles. Il faut harmoniser les pratiques et mettre en œuvre une gestion dynamique.

Il rassure les fédérations et rappelle les dispositions de l'accord sur les garanties conventionnelles.

- ▶ Pas de mobilité forcée
- ▶ Pas de licenciement

Il a entendu la demande de préservation du lien social. De plus, il a obtenu de l'état la mise en place de conseils départementaux et le maintien de la commission de recours amiable au niveau départemental.

Sur les règles de gestion propre : maintien du cœur de métier sur le site.

La règle est la suivante : socle fonctionnel défini par chaque organisme avec obligation de gestion des comptes régime général sur chaque site. Une marge d'autonomie est nécessaire à l'organisme dans le choix organisationnel.

Il n'est pas opposé à une concertation plus régulière avec les fédérations, il comprend l'inquiétude des personnels et souhaite leur apporter de la lisibilité. Par ailleurs, une demande a été transmise au Comex pour négociation d'un accord.

Pour la CFTC, nous entendons ce discours mais souhaitons avoir des précisions et notamment un premier bilan des expérimentations en cours.

- Nombre de protocoles signés ?
- Quid des dotations des comités d'entreprise ?
- Budgets alloués ?

### **Réponse ACOSS**

Un rappel des différentes opérations nous est communiqué :

1<sup>er</sup> phase : Préparation ;

2<sup>ème</sup> phase : Accord de méthode négocié ;

3<sup>ème</sup> phase : Organisation cible ;

4<sup>ème</sup> phase : Entité régionale.

Les directeurs départementaux conservent leurs prérogatives hiérarchiques.

[Sur accord de méthode](#) :

Sur les 3 régions (2012) : un accord de méthode a été partiellement signé.

Sur les 14 régions (2013) : pas de retour début du projet.

[Sur les budgets](#)

Abondement ACOSS

Des lignes budgétaires seront déterminées en fonction des phases.

[Dotation du comité d'entreprise](#)

Une ligne a été fixée à hauteur de 2.75 % mais une négociation entre direction et délégués syndicaux reste ouverte pour discussion sur taux à définir.

Un rappel a été fait sur la représentation des IRP :

- Mise en place d'un comité d'entreprise régional avec gestion des œuvres sociales sur chaque site ;
- Maintien des Délégués du Personnel et CHSCT ;
- Représentant Syndical suivant la représentativité.

Pour la CFTC, soucieuse d'une gestion de proximité et de la nécessité d'un relais social, nous demandons qu'un accord national soit négocié afin de définir des règles précises.

Nous rappelons à cet effet notre demande de désignation de DS ou RSS dans chaque site.

Monsieur Ricordeau remercie les participants pour ce débat enrichissant et propose de transmettre par écrit les réponses apportées aux fédérations.

## **II/ Point ISU**

Satisfecit de l'Acoss : les stocks sont en diminution : 706 372 pièces au 30/09/2011. Les opérations effectuées ont permis un assainissement de la situation.

Une nouvelle opération est en cours : fiabiliser notre production et renforcer notre collaboration avec le RSI.

Des moyens non pérennes ont été obtenus.

La CFTC se réjouit de ce constat mais souhaite attirer l'attention de l'Acoss sur les difficultés rencontrées par les personnels et leur fatigue grandissante.

Nous regrettons l'absence de réponses à nos questions :

Nombre de CDD sur 2011 ?

Taux budgétaire 2011 réalisé ?

Enfin, nous prenons acte de la volonté de l'Acoss de répondre aux demandes des fédérations.